



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Affaires juridiques**



Numéro 392 - 13 février 2025



ÉDITO



La Lettre de la DAJ évolue !

Vous êtes aujourd'hui près de 22 000 à lire la Lettre de la DAJ un jeudi sur deux. Votre fidélité nous honore et vos retours nous sont précieux. Selon notre dernière enquête de lectorat, menée de décembre à janvier, 92 % d'entre vous jugent notre publication adaptée à leurs besoins d'information juridique. Pour autant, beaucoup nous ont également fait part de leur souhait de la voir évoluer, rejoignant en cela les préoccupations de notre rédaction.



C'est pourquoi, nous faisons une pause. Rassurez-vous : juste le temps pour nous de repenser notre lettre et de vous offrir une maquette rénovée, de nouvelles rubriques et toujours les articles d'actualité juridique institutionnelle, législative et jurisprudentielle que vous appréciez tant. Rendez-vous au printemps pour découvrir cette nouvelle édition !

Un immense merci pour votre fidélité !

L'équipe de la Lettre de la DAJ

Institutions

Le Gouvernement annonce la création de l'Institut national pour l'évaluation et la sécurité de l'intelligence artificielle

Cet institut, consacré à l'évaluation et la sécurité de l'intelligence artificielle (IA), entend maîtriser son développement et garantir la sécurité nationale dans ce domaine.

Le Conseil d'État met à jour le guide des outils de l'action économique

Elaboré par le Conseil d'État depuis 2015, le guide des outils de l'action économique a été mis à jour pour l'année 2025. Dans ce guide, 24 fiches thématiques permettent aux personnes publiques de s'approprier les instruments mis à leur disposition en matière d'action économique. Le guide s'articule autour de 8 thématiques : fiscalité incitative ; concours financiers ; domanialité ; activités économiques ; entreprises et participations publiques ; législation et réglementation économiques ; déclarations publiques ; accompagnement en matière économique. Y figurent notamment des fiches sur le patrimoine immatériel des personnes publiques, les marchés publics, les subventions, les garanties, la fiscalité incitative et la protection des intérêts stratégiques dans les entreprises.

[Accéder au document](#)

Juridictions

Création d'une procédure disciplinaire simplifiée applicable à la profession d'avocat

Publié au Journal officiel du 30 janvier 2025, le décret n° 2025-77 du 29 janvier 2025 relatif à la déontologie et à la discipline des avocats permet de mettre en œuvre les articles 40 et 41 de la loi n° 2023-1059 d'orientation et de programmation pour le ministère de la justice 2023-2027, notamment en créant une procédure disciplinaire simplifiée. Le texte porte également des dispositions visant à renforcer l'effectivité des régimes déontologiques et disciplinaires de la profession.

[Accéder au document](#)

Expérimentation d'un tribunal des activités économiques dans certains territoires

Depuis le 1er janvier 2025, 12 tribunaux de commerce sont renommés tribunaux des activités économiques. Ils sont chargés de traiter l'ensemble des procédures amiables et collectives des professionnels dont l'activité rencontre des difficultés, une compétence aujourd'hui partagée entre le tribunal de commerce, qui traite des commerçants et des artisans, et le tribunal judiciaire, qui traite des autres professions. Un rapport d'évaluation de cette expérimentation sera remis au Parlement avant le 1er juillet 2028.

[Accéder au document](#)



Commande publique

Le Conseil d'État précise le contenu de la négociation dans le cadre de la procédure de passation d'une concession

Une offre irrégulière peut être régularisée à l'occasion des négociations dans le cadre de la procédure de passation d'une concession. Toutefois, la régularisation de l'offre ne doit pas correspondre à la présentation d'une offre entièrement nouvelle.

[Lire l'article](#)

Le Conseil d'État précise le point de départ à compter duquel court le délai de prescription décennale

Le maître d'ouvrage peut rechercher la responsabilité contractuelle des constructeurs dans un délai de dix ans à compter de la date d'effet de la réception des travaux, qu'elle soit formulée sans réserve, avec réserves ou sous réserve.

[Lire l'article](#)

La CJUE précise les conditions dans lesquelles un pouvoir adjudicateur peut imposer un type de matériau dans les documents de la consultation

Hormis le cas où l'utilisation d'un matériau précisément identifié découle inévitablement de l'objet du marché, rendant inenvisageable toute autre alternative, l'acheteur ne peut pas, sans porter atteinte à la concurrence et méconnaître l'égalité d'accès à la commande publique, imposer dans les documents de la consultation un matériau précis sans qu'il ne soit suivi de la mention « ou équivalent ».

[Lire l'article](#)



Finances publiques

Le Conseil d'Etat exclut le droit à la protection fonctionnelle pour les agents publics poursuivis devant la Cour des comptes

Dans sa décision du 29 janvier 2025, le Conseil d'Etat a précisé que le droit à la protection fonctionnelle ne s'applique pas aux agents publics faisant l'objet de poursuites devant la Cour des comptes.

[Lire l'article](#)



Marchés

Le Conseil d'Etat rend une série de décisions sur la dénomination et l'étiquetage des produits alimentaires

Dans plusieurs décisions rendues le 28 janvier 2025, le Conseil d'Etat, s'appuyant sur les interprétations du droit européen par la Cour de justice de l'Union européenne, s'est prononcé sur des questions de dénomination et d'étiquetage de produits alimentaires. Il autorise ainsi l'emploi d'expressions telles que « steaks de soja » et « saucisses végétales », et affirme qu'un Etat membre ne peut interdire, seul, l'importation de produits agricoles en raison de leur territoire d'origine.

[Lire l'article](#)



Questions sociales



Adoption de la loi instaurant un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé

Issue d'une proposition de loi sénatoriale, la loi du 29 janvier 2025 a été publiée au JORF pour permettre une prise en charge des malades adaptée et de meilleures conditions de travail pour le personnel soignant.

[Lire l'article](#)



SUR LE SITE





LA DAJ RECRUTE



**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Clémence Olsina Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Maurine Cimme, Shirley du Parc, Céline Frackowiak, Morgane Frétault, Adrien Galluchot, Emilie Lefebvre / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©droits réservés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)